

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 D 01763

Numéro SIREN : 901 853 804

Nom ou dénomination : 2AD Promotion

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/028437

2AD promotion  
Société civil immobilière  
au capital de 300 €  
Siège social : 46 allée de la Pichette  
31470 SAIGUEDE

**Procès-Verbal en date du 15/12/2022  
AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION**

quinze décembre deux mille vingt deux,  
Les associés de la société 2AD Promotion société civil immobilière au capital de 300€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 46 allée de la pichette 31470 Saiguède siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Alves olivier, représentant de 2A Promotion
- Dario sébastien, représentant de 1D Promotion
- Alves nicolas, gérant de 2AD promotion

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Alves Nicolas, président de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Désignation du liquidateur.
- Le siège social de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

**1ÈRE RÉOLUTION**

La société est dissoute par anticipation à compter du 15/12/2022 pour cause de cessation d'activité .  
**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**2ÈME RÉOLUTION**

À compter de cette même date, Alves Nicolas 46 allée de la Pichette 31470 Saiguède est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.  
**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**3ÈME RÉOLUTION**

Le siège social de la liquidation est fixé au 46 allée de la Pichette 31470 Saiguède où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.  
**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

**4ÈME RÉOLUTION**

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 5 originaux,

À Saiguède

Le 15/12/2022

SIGNATURE DES ASSOCIÉS



DARIO  
Sébastien



Alves Nicolas



ALVES Olivier

certifié conforme par le  
liquidateur

